

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON.

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2018, tenue à l'hôtel de ville, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 20 h, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN
FRANCE BOUTHILLETTE
ROBERT BÉLANGER
CARL ARCAND
CLAUDE LEFEBVRE
MARK CROSS

AUCUNE ABSENCE

IL Y A QUORUM

1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, le Maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 238-2018

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 37.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 239-2018

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

4. AVIS DE MOTION

Avis est donné par Jacques Poliquin qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 483-2019 visant à

- fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019 de même que les conditions de leur perception

Louise Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire trésorière

5. AVIS DE MOTION

Avis est donné par Mark Cross qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 484-2019 visant à :

- déterminer le traitement des élus pour 2019.

Louise Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire trésorière

6. RÉSOLUTION POUR FIXER LES CONDITIONS DE L'INTER-MUNICIPALISATION POUR L'ANNÉE 2019

Rés. 240-2018

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter une formule de compensation pour l'inter-municipalisation afin que :

- le taux de remboursement du supplément demandé aux non-résidents soit, pour l'année 2019, de 33 % pour les activités sportives et culturelles offertes à l'Avenir, Richmond et Drummondville jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant et de 300 \$ par famille;

- le montant de remboursement pour une inscription à l'une des trois bibliothèques suivantes, soit de l'Avenir, de Richmond, ou de Drummondville soit d'un maximum de 100 \$ par famille;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu que la municipalité adopte, pour 2019, une formule de compensation pour l'inter-municipalisation selon les conditions suivantes:

- l'enfant inscrit à une des activités sportives devra présenter un document attestant son inscription et un reçu des frais d'inscription ;
- la famille inscrite à une bibliothèque devra présenter une preuve d'inscription.

ADOPTÉ

7. RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE (ACDC)

Rés. 241-2018

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et que la stratégie 4 de cette politique consiste à bannir des lieux d'élimination la matière organique ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une aide financière du programme ACDC, le demandeur admissible doit fournir de l'information sur le projet au MDDELCC en remplissant le formulaire de demande d'aide financière prescrit et y joindre une résolution.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité d'Ulverton :

- S'engage à respecter l'ensemble des exigences prévues dans le cadre normatif du programme ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes ;
- S'engage à respecter les exigences des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et à obtenir les autorisations environnementales nécessaires, le cas échéant ;
- S'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) aux différentes étapes de son projet, dont certaines visent l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux de son projet ;
- Autorise la directrice générale à transmettre au MDDELCC et à signer, pour le compte et au nom de la municipalité d'Ulverton, toute information requise ou toute entente relative à la demande d'aide financière dans le cadre du programme ACDC.

ADOPTÉ

8. RÉSOLUTION POUR FIXER LES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2019

Rés. 242-2018

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'augmenter les salaires de la directrice générale, de l'employé de la voirie et de la personne préposée à l'entretien de l'hôtel de ville de 2,5 % pour l'année 2019. Il est également résolu que l'adjointe à la direction soit promue au titre de directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe et que son salaire soit majoré de 11,1 %. Le temps plein des employés de bureau passe de 32 à 35 heures/semaine et leur rémunération est ajustée en conséquence.

ADOPTÉ

9. RÉSOLUTION POUR RETOURNER UNE PARTIE DU SURPLUS AFFECTÉ DANS LE SURPLUS NON AFFECTÉ

Rés. 243-2018

ATTENDU QU'il n'a pas été nécessaire d'utiliser la totalité du surplus accumulé affecté aux dépenses d'investissement de 2018 ;

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de retourner 30 000 \$ du surplus affecté aux dépenses d'investissement de 2018 au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 19 h 45.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière